
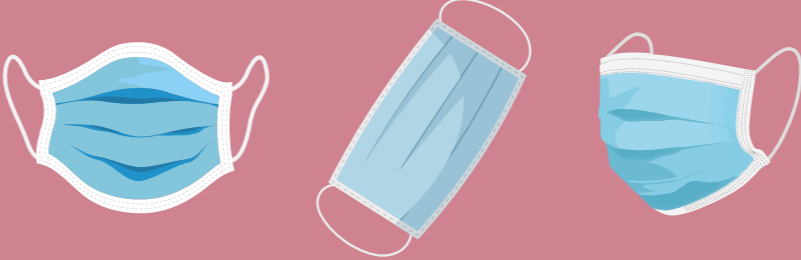





COVID-19 : Quel masque choisir ?

Type d'information / remarque / question	Masques FFP			Masques chirurgicaux			Masques en tissus (ou masques UNS = usage non-sanitaire)		
Photo	 Masques avec valve interdits (ne sont pas efficaces)						 <small>source : www.neozone.org</small>		
Classe / Catégorie	FFP1	FFP2	FFP3	Type I	Type II	Type IIR	Fait maison	Catégorie 2	Catégorie 1
Objectif / Fonctionnement	Filtre l'air inhalé par le porteur et retient les particules émises par le porteur si pas de valve.			Retient les particules émises par le porteur.			Retient les particules émises par le porteur.		
Efficacité pour retenir les particules émises par le porteur	80%	94%	99%	95%	98%	98%	Inconnu	70%	90%
Efficacité pour retenir les particules respirées par le porteur	80%	94%	99%	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Degré d'étanchéité	Oui, maximale			Partielle			Partielle		
Marquage sur la boîte / emballage	- FFP1 R ou FFP1 NR - EN 149 + A1 : 2009 - CE xxxx (4 chiffres)* R = réutilisable NR = non réutilisable *Numéro de l'organisme notifié	- FFP2 R ou FFP2 NR - EN 149 + A1 : 2009 - CE xxxx (4 chiffres)* R = réutilisable NR = non réutilisable *Numéro de l'organisme notifié	- FFP3 R ou FFP3 NR - EN 149 + A1 : 2009 - CE xxxx (4 chiffres)* R = réutilisable NR = non réutilisable *Numéro de l'organisme notifié	- Type I - EN 14683 : 2019 (ou 2014 ou 2005) - CE	- Type II - EN 14683 : 2019 (ou 2014 ou 2005) - CE	- Type IIR - EN 14683 : 2019 (ou 2014 ou 2005) - CE R = résistant aux projections de sang	sans marquage	- Logos indiquant le nombre de lavages et la catégorie, ex :  ou Masque barrière AFNOR SPEC S76-001 catégorie 2	- Logos indiquant le nombre de lavages et la catégorie, ex :  ou Masque barrière AFNOR SPEC S76-001 catégorie 1

Type d'information / remarque / question	Masques FFP		Masques chirurgicaux			Masques en tissu (ou masques UNS = usage non-sanitaire)		
Usage dans la prévention de la transmission du COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> - Salariés en contact rapproché avec le public (agents d'accueil, agents de caisse, agents des forces de l'ordre...) - Salariés dans les situations où la distance de sécurité de 2 mètres ne peut être respectée (y compris dans les transports en commun) 	<p>Réservé en priorité aux professionnels de santé lors de certains actes à risque d'aérosolisation ou lors de manoeuvres au niveau de la sphère respiratoire et ORL (par ex : prélèvement nasopharyngé, intubation, extubation, ventilation mécanique, aspirations, ventilation non invasive, kinésithérapie respiratoire, actes aérosolisants en chirurgie dentaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Salariés en contact rapproché avec le public (agents d'accueil, agents de caisse, agents des forces de l'ordre...) - Salariés dans les situations où la distance de sécurité de 2 mètres ne peut être respectée (y compris dans les transports en commun) - Personnes présentant des signes d'infection respiratoire évoquant un COVID-19 ou patients confirmés COVID-19 lors de tout contact qui ne peut être évité avec un tiers - Personnes à risque de forme grave de COVID-19, lors de leurs déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé en dehors des indications du masque FFP2 - Personnes chargées des premiers secours et en charge du transport sanitaire - Salariés intervenant auprès de personnes fragiles en particulier en EHPAD - Prestataires de services et distributeurs de matériel intervenant auprès d'une personne en état grave ou ventilée - Personnes présentant des signes d'infection respiratoire évoquant un COVID-19 ou patients confirmés COVID-19, lors de tout contact qui ne peut être évité avec un tiers - Personnes à risque de forme grave de COVID-19, lors de leurs déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé dans des blocs opératoires ou dans d'autres installations médicales aux exigences similaires 	Non-recommandés	Non-recommandés	<ul style="list-style-type: none"> - Salariés en contact rapproché avec le public (agents d'accueil, agents de caisse, agents des forces de l'ordre...) - En milieu de travail pour les contacts intermittents et non évitables, avec des collègues par ex. - Salariés dans les situations où la distance de 2 mètres ne peut être respectée (y compris les transports en commun) Les masques inclusifs (à fenêtre transparente) sont réservés à la communication avec des personnes sourdes ou malentendantes. Attention, le masque en tissu n'est efficace que si toutes les personnes en présence portent un masque (en tissu ou de protection supérieure).
Fréquence de changement	La durée de port doit être conforme à la notice d'utilisation. Dans tous les cas, la durée sera inférieure à 8h sur une seule journée. Changer le masque s'il est humide, souillé, endommagé.		Toutes les 4h maximum. Changer le masque s'il est humide, souillé, endommagé.			Changer le masque s'il est humide, souillé, endommagé. Tout masque retiré du visage ne devrait pas être réutilisé.		
Élimination	<p>Les masques doivent être jetés immédiatement après chaque utilisation (usage unique).</p> <p>En filière DASRI pour les milieux de soins.</p>		<p>Les masques doivent être jetés immédiatement après chaque utilisation (usage unique).</p> <p>Dans une poubelle munie d'un sac plastique (type : sac poubelle noir avec ficelle ou poignées pouvant être nouées (double emballage + attendre 24h au domicile avec patient positif au COVID-19) En filière DAOM ou DASRI pour les milieux de soins, en fonction du protocole institutionnel.</p>			<p>Une fois le nombre de lavages réalisés en fonction du modèle et/ou si celui-ci est détérioré.</p> <p>Dans un sac dédié et fermé puis dans la poubelle domestique.</p>		